

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAGY SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2015**

L'an deux mille quinze, le quatorze janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques DROUHIN, Maire.

Étaient présents : Messieurs Jacques DROUHIN, Gabriel GOLDSTEIN, Philippe DESVIGNES, Mmes Nadine DESBORDES, Florence DUBREUCQ, Jean-Pierre BEAUMIER, Mme Nelly RIVIERE, M. Yves GERVAIS, Mme René-Ange MOUNIEN, M. Pascal DOREILLE, Mme Eliane FABRIS, M. Gérard BOUSQUET, Mme Sophie ALVES DA COSTA

Absents excusés : M. Jean-Baptiste BIGOT pouvoir donné à M. Gabriel GOLDSTEIN, Mme Martine FLEURY pouvoir donné à M. Philippe DESVIGNES

Secrétaire de séance : Mme Nelly RIVIERE

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18.11.2015**

Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le conseil municipal procède à la signature du registre.

### **CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE : RECTIFICATION DES DÉLIBÉRATIONS DU 10.06.2014 CONCERNANT LES DEMANDES DE RESERVES PARLEMENTAIRES AUPRES DE Mme VALERIE LACROUTE ET Mr MICHEL BILLOUT**

1 - Le Maire explique au conseil municipal que suite à une erreur dans le libellé de l'opération de la précédente délibération (100614-11), il y a lieu de la rapporter et de la reformuler. Il précise donc qu'il souhaite solliciter Mme Valérie LACROUTE Députée de Seine et Marne, pour obtenir une réserve parlementaire pour les travaux de la rue de l'Orvanne RD 120 (total travaux et honoraires du cabinet d'étude 151.000 € H.T.), opération faisant partie du contrat triennal de voirie.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à solliciter Mme Valérie LACROUTE députée de Seine & Marne pour obtenir une réserve parlementaire destinée au financement des travaux de voirie de la rue de l'Orvanne pour un montant de 151.000 € H.T.**

2 -Le Maire explique au conseil municipal que suite à une erreur dans le libellé de l'opération de la précédente délibération (100614-10), il y a lieu de la rapporter et de la reformuler. Il précise donc qu'il souhaite solliciter Mr Michel BILLOUT sénateur de Seine et Marne, pour obtenir une réserve parlementaire pour les travaux de la rue de la Croix St Marc (total travaux et honoraires du cabinet d'étude 155.000 € H.T.), opération faisant partie du contrat triennal de voirie.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à solliciter Mr Michel BILLOUT sénateur de Seine & Marne pour obtenir une**

**réserve parlementaire destinée au financement des travaux de voirie de la rue de la Croix St Marc pour un montant de 155.000 € H.T.**

### **TRANSFERT DU FONDS D'AMORÇAGE POUR LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A LA CCBG**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil :

- que le décret n° n° 2014-1205 du 24 octobre 2014 reconduit, pour l'année scolaire 2014-2015, les modalités de calcul et du versement des aides du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le 1<sup>er</sup> degré mis en place à la rentrée 2013

- qu'un arrêt du même jour fixe le taux de la majoration forfaitaire - que le décret n° 2014-1206 du 20 octobre 2014 portant application de l'article 32 de la loi n° 2014-891 du 8 août 2014 de finances rectificatives pour 2014 précise notamment en son article 1 – III « *Les communes qui ont transféré la compétence en matière de dépenses de fonctionnement des écoles à un établissement public de coopération intercommunale reversent à cet établissement les aides qu'elles ont perçues au titre* / »

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité DECIDENT, d'AUTORISER le Comptable de la collectivité à encaisser les sommes reçues au titre du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires et à les reverser à la Communauté de Communes du Bocage-Gâtinais, Etablissement Public de Coopération Intercommunale auquel la compétence en matière de dépenses de fonctionnement des écoles a été transférée**

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire fait lecture des courriers de :

- Mr et Mme DEPRESLES faisant un don de 60 € en remerciements des autorisations pour l'enlèvement des betteraves route de Machemoulin
- Mr et Mme MAXIN remerciant la municipalité pour le colis distribué à Noël.